



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions Travaux  
publics et Services gouvernementaux Canada**  
189 Prince William St Rm 405  
189, rue Prince William, pièce 405  
Saint-John, NB E2L 2B9  
Bid Fax: (506) 636-4376

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

Toutes questions doivent être soumise par écrit à l'agente de contrat, Janine Donovan: Courriel - janine.donovan@tpsgc.gc.ca

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Saint John, NB (STJ)  
189 Prince William St., Rm 405  
189, rue Prince William, Pc 405  
St. John, NB E2L 2B9

<b>Title - Sujet</b> Services de transition carrière	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 51019-176003/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 002
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 51019-176003	<b>Date</b> 2017-09-27
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$STJ-002-4185	
<b>File No. - N° de dossier</b> STJ-7-40063 (002)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-10-26</b>	<b>Time Zone Fuseau horaire Atlantic Daylight Saving Time ADT</b>
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Donovan (STJ), Janine E.	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> stj002
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (506) 636-5347 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (506) 636-4376
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation  
51019-176003/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
51019-176003

Amd. No. - N° de la modif.  
002  
File No. - N° du dossier  
STJ-7-40063

Buyer ID - Id de l'acheteur  
stj002  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

#### Modification No 002 à l'invitation à soumission

Cette invitation à soumissionner est par la prêle modifiée afin de fournir les questions et réponses suivantes :

**Q1 :** **Veillez confirmer que la désignation provinciale de la C.-B. « *Certified Career Development Practitioner* » (conseiller certifié en orientation professionnelle) figurant sur le site de la BC Career Development Association (<http://bccda.org/ccdp-certification/>) est considérée comme une certification valide, et que lorsque celle-ci est combinée aux qualifications minimales en matière d'études et à au moins douze mois d'expérience au cours des trois dernières années, l'employé peut être approuvé par ACC (paragraphe 4.5.2, page 26 sur 85 de l'EDT).**

R1 : Oui, cela est accepté.

**Q2 :** **À la page 6 de l'EDT, le résultat visé pour les STC est que 75 % des clients du programme fassent partie de la population active civile. De quelle façon et dans quelle mesure ce résultat visé sera-t-il évalué?**

R2 : Les données à cet égard seront recueillies à l'aide d'un rapport de clôture et d'une enquête de suivi.

**Q3 :** **Veillez définir les Services de transition de carrière. Est-ce que les services fournis dans le cadre du contrat pour la prestation des services de réadaptation professionnelle sont compris dans cette définition?**

R3 : Les Services de transition de carrière (STC) visent à assurer que les militaires et les vétérans ont les connaissances, les outils et les capacités nécessaires pour faire une transition harmonieuse vers le marché du travail civil. Les services qui seront fournis selon le modèle de prestation de services directs comprennent : l'information sur le marché du travail; les ressources et les instructions en ligne; l'orientation professionnelle; la planification des études; les aiguillages; l'aide à la recherche d'emploi; l'encadrement et l'aide au placement, au besoin. Les services seront fournis selon une échelle qui variera en intensité, tout dépendant du type de client. Des membres encore en service recevront de l'information sur le marché du travail et auront accès aux ressources et aux instructions en ligne, tandis que d'autres clients recevront des services plus intensifs, notamment une orientation professionnelle et de l'aide à la recherche emploi.

Les clients qui reçoivent des STC diffèrent des clients qui reçoivent des services de réadaptation professionnelle, mais certains services sont semblables, comme l'aide préparatoire à la recherche d'un emploi. Le plan des STC n'aurait pas besoin d'être aussi détaillé et serait établi sur une base semestrielle (et non annuelle), et il n'y aurait pas de rencontres en personne.

**Q4 :** **Un centre de traitement des demandes sera-t-il nécessaire pour le remboursement de l'AEF aux clients?**

R4 : Non, les paiements d'AEF seront traités par ACC.

**Q5 : Les déplacements pour les conseillers et/ou les clients seront-ils remboursés si les clients ne sont pas en mesure de communiquer par voie électronique?**

R5 : Le contrat ne comprend aucune disposition autorisant les déplacements pour aller rencontrer les clients.

**Q6 : À la page 71 de 85 de l'EDT, on indique le volume prévu pour les STC. Quel est le volume prévu pour l'AEF?**

R6 : Les clients de l'AEF ne sont pas tenus de recourir aux services de l'entrepreneur. Seuls les clients admissibles aux STC auront accès aux services de planification liés à l'AEF. Le volume pour l'AEF est pris en compte dans le nombre total prévu de clients de STC.

**Q7 : Aux pages 8-9 de l'EDT, le résultat visé est que 75 % des clients du programme fassent partie de la population active civile. Cela comprend-il les clients qui sont des travailleurs autonomes?**

R7 : Oui

**Q8 : Les services demandés relativement à la soumission susmentionnée sont-ils fournis actuellement ou ont-ils été fournis auparavant? Le cas échéant, veuillez indiquer les moyens par lesquels ces services ont été fournis (p. ex., employé ou employé nommé pour une période déterminée, marché de services personnel ou services obtenus d'une entreprise dans le cadre d'un marché). Si les services sont obtenus d'une entreprise dans le cadre d'un marché, veuillez fournir le nom de l'entrepreneur, la durée et le montant en dollars du ou des marchés.**

R8 : Auparavant, les Services de transition de carrière étaient fournis selon deux contrats nationaux distincts conclus avec la société Right Management. Le premier contrat couvrait la période allant du 1 juillet 2007 au 31 mars 2011, au montant de 18 423 389,24 \$. Le deuxième contrat couvrait la période allant du 1 août 2010 au 31 mars 2013 au montant de 7 612 096,88 \$. En 2012, le programme a changé de sorte à passer à un modèle de remboursement, dans le cadre duquel anciens Combattants Canada rembourse les vétérans jusqu'à concurrence de 1 000 \$ à vie pour des services de transition de carrière, notamment des services d'orientation professionnelle, de formation à la recherche d'emploi et d'assistance en recherche d'emploi.

**Q9 : J'aimerais savoir si nous pouvons présenter une demande pour une région en particulier (p. ex., la région de la capitale nationale) ou si la présente demande de propositions inclut toutes les régions et toutes les provinces?**

R9 : Cette demande de proposition exige de l'entrepreneur qu'il fournisse des services dans les dix provinces et trois territoires du Canada.

**Q10 : En fonction de la complexité de la soumission, et pour confirmer une structure de prix réaliste, serait-il possible de reporter la date de clôture jusqu'au 27 octobre 2017?**

R10 : Une prolongation jusqu'au 26 octobre 2017 a été accordée.

**Q11 : De la même entreprise:**

- a) **Est-ce que la couronne envisage de reporter la date de clôture jusqu'au 30 novembre 2017 afin de s'assurer que l'industrie ait suffisamment le temps pour préparer et présenter la proposition ayant la meilleure valeur?**
- b) **Nous demandons une prolongation d'au moins 8 semaines à la date de clôture pour permettre l'engagement de l'industrie plus globale et pour assurer la meilleure solution possible.**

R11 : Une prolongation jusqu'au 26 octobre 2017 a été accordée.

**ET**

Cette modification est émise afin de :

- (1) **Référence Partie 2 – Instructions à l'intention des soumissionnaires, paragraphe 2.7**  
**SUPPRIMER** paragraphe 2.7
- (2) **Référence Part 4 – Procédures d'évaluation et méthode de sélection, paragraphe 4.2.1.1**  
**SUPPRIMER** (d) obtenir le nombre minimal de 1,470 points exigés pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés; et  
**INSÉRER** (d) obtenir le nombre minimal de 14 700 points exigés pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés
- (3) **Référence Partie 7 – Clause du contrat subséquent, paragraphe 7.2.2**  
**SUPPRIMER** 4007 (2010/08/16) L'entrepreneur détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux; et  
**INSÉRER** 4006 (2010/08/16) L'entrepreneur détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux
- (4) **Référence Partie 7 Clause du contrat subséquent, paragraphe 7.11.b**  
**SUPPRIMER** 4007 (2010/08/16), Le Canada détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux; et  
**INSÉRER** 4006 (2010/08/16), L'entrepreneur détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux

Toutes les autres conditions de l'invitation à soumissionner demeurent inchangées.